

# VOTRE DOSSIER DE DEMANDE D'ACCÈS EN LICENCE TROISIÈME ANNÉE, MENTION SCIENCES DE LA TERRE

## EN 3 ÉTAPES

1/ **Imprimez et lisez** attentivement le présent document (p 1 à 5)

2/ **Connectez-vous** sur l'application « **E-candidat** » **du 02 avril au 30 août 2019** sur laquelle vous aurez de nombreux **renseignements à saisir** (vous aurez besoin, si vous en avez un, de votre numéro INE, 10 chiffres et 1 lettre, figurant, entre autres, sur votre relevé de notes du baccalauréat).

Lien vers E-candidat : <https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat>

3/ **Renseignez très précisément** le formulaire sur E-candidat, **insérez les pièces justificatives demandées** sur E-candidat (dont la page 2 de ce dossier) et **déposez le tout** sur e-candidat (pas d'envoi postal ni de dépôt de pièces en mains propres) au plus tard le :

**02 septembre 2019**

*(n'oubliez pas de cliquer sur « transmettre »)*

MERCI DE VOTRE ATTENTION



**INSTRUCTIONS POUR LE DOSSIER D'ACCÈS**

**EN LICENCE 3 SCIENCES DE LA TERRE**

Domaine SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

**Date limite de renvoi du dossier : 02 septembre 2019**

Ce dossier n'est pas un dossier d'inscription mais d'instructions. **La candidature doit s'effectuer en ligne sur le lien figurant page 1 et 3 de ce dossier.** Si vous êtes accepté dans la filière choisie, vous devrez **vous inscrire administrativement sur internet (informations ultérieures).**

NOM : ..... NOM de jeune fille : .....

Prénoms : .....

Envisagez-vous de suivre cette L3 en formation continue <sub>1</sub> ?  Oui  Non  
<sub>1</sub> concerne ceux qui sont rentrés dans la vie active et ont donc quitté la formation initiale (études)

Avez-vous interrompu vos études depuis votre baccalauréat ?  Oui  Non  
Si oui, de quelle date à quelle date ? .....

Etes-vous actuellement en emploi ?  Oui  Non

Précisez (quotité de travail, nom et adresse de l'employeur, dates du contrat) : .....  
.....  
.....  
.....

Etes-vous actuellement demandeur d'emploi ?  Oui  Non

Acceptez-vous, si la commission pédagogique l'estime nécessaire et sur sa proposition, de vous réorienter dans un autre parcours de L3 ou en L2?  Oui  Non

Vous accepteriez d'être réorienté(e) éventuellement en :

- L3 Biologie des Organismes  Oui  Non
- L3 Biologie Cellulaire et Physiologie  Oui  Non
- L3 Biochimie Biologie Moléculaire  Oui  Non
- L3 Biologie Générale, Sciences de la Terre et de l'Univers (BGSTU)  Oui  Non
- L2 Sciences de la vie  Oui  Non
- L2 Sciences de la terre  Oui  Non

**CETTE PAGE DOIT ETRE IMPRIMÉE, COMPLÉTÉE, SCANNÉE ET INSÉRÉE AVEC LE RESTE DU DOSSIER SAISI SUR E-CANDIDAT**

**CANDIDATURE EN L3 SCIENCES DE LA TERRE  
2019 / 2020  
QUESTIONS FRÉQUENTES SUR VOTRE DOSSIER**

| <b>MA CANDIDATURE</b>  |   |  |
|--|---|--|
| 1. Qu'est ce que ce dossier ?  | Un dossier d'INSTRUCTIONS à conserver (et non une inscription définitive)   | Les modalités d'inscription définitives seront envoyées par mail en cas d'acceptation dans la filière  |
| 2. Où est le dossier de candidature en lui-même ?  | En ligne sur l'application E-candidat.  | <a href="https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat">https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat</a>  |
| 3. Que dois-je faire de ce dossier d'instructions et du dossier de candidature E-candidat ?                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Conserver les instructions</b></li> <li>- <b>Insérez la page 2 dans E-candidat, parmi les pièces justificatives demandées.</b></li> </ul>   |  |
| 4. Je suis sur place, puis-je imprimer mon dossier et le déposer à la scolarité au lieu de le télécharger sur e-candidat ? | Non. La procédure est dématérialisée. Aucun dossier papier ne sera admis.   | Tout dossier papier reçu par voie postale, ou déposé à la scolarité sera renvoyé au candidat sans étude.   |
| 5. Quelles sont les dates importantes ?  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture du serveur E-candidat pour cette filière : <b>02 AVRIL 2019</b></li> <li>- <b>Fermeture du serveur E-candidat le 30 AOÛT 2019 à minuit</b></li> <li>- <b>Date limite de fin de dépôt des dossiers en ligne le 02 SEPTEMBRE 2019</b></li> </ul> | <p>Aucune candidature ne pourra être saisie avant cette date</p> <p>Aucune candidature ne pourra être saisie sur E-candidat ou acceptée après cette date, même si le dossier d'instructions est encore disponible sur le site de l'UFR</p>   |
| 6. Quelle est la capacité d'accueil de la L3 ST ?  | Il n'est pas prévu de capacité d'accueil maximum en L3 Sciences de la Terre pour la rentrée 2019.   |  |
| 7. Quelles pièces justificatives joindre ?   | <p><b>La liste de toutes les pièces justificatives à joindre figure sur le dossier E-candidat.</b></p> <p>Toutes les pièces justificatives doivent être scannées et téléchargées sur le site e-candidat dans votre dossier. Nous n'acceptons aucune pièce papier, ni par mail.</p>                | <p>ATTENTION, vérifiez bien toutes vos pièces avant d'envoyer. <b>NOUS SAVONS QUE VOUS NE DISPOSEZ SOUVENT PAS DE VOTRE RELEVÉ DE NOTES DU S4 DE LA L2 ou du BTS/DUT que vous suivez AU MOMENT DE LA CANDIDATURE.</b></p> <p>Déposez votre dossier sans ce relevé, vous nous l'adresserez dès que possible. <b>Les dossiers seront étudiés dans un</b></p> |

|  |   |  |
|--|---|--|
|  |   | <b>premier temps sans ce dernier relevé de notes.</b>  |
| 8. J'étudie à l'uB, en L2 de Sciences de la Terre. Dois-je faire un tel dossier pour accéder en L3 ST ?  | Non, si vous obtenez votre DEUG de Sciences de la Terre à l'uB, votre accès sera de droit en L3, vous n'aurez qu'à vous réinscrire depuis votre ENT, en juillet. Les éventuels AJAC doivent attendre la décision du jury de semestre 2 pour savoir s'ils peuvent s'inscrire sous ce statut. | Les étudiants de l'uB, titulaires ou en cours de préparation d'une L2 Sciences de la Vie doivent constituer un dossier, car ils sollicitent un changement de mention de licence. Fourniture obligatoire de toutes les pièces justificatives.   |
| 9. J'étudie à l'uB, mais en DUT, médecine ou en cycle licence à l'UFR Sciences et Techniques ou ailleurs. Dois-je faire un tel dossier pour accéder en L3 ST ? | Oui, obligatoirement.   | ATTENTION, la fourniture de vos relevés de notes est obligatoire.  |
| 10. Je suis de nationalité étrangère et je n'ai validé que des diplômes à l'étranger. Puis-je candidater via E-candidat ?                                      | NON. Les étudiants internationaux n'ayant validé aucune année d'études supérieures en France, doivent respecter la procédure des Relations Internationales. Aucun dossier E-candidat avec ces caractéristiques ne sera étudié.  | <a href="http://ub-link.u-bourgogne.fr/etudiants-internationaux/venir-a-titre-individuel.html">http://ub-link.u-bourgogne.fr/etudiants-internationaux/venir-a-titre-individuel.html</a>  |
| <b>SUIVI DE MA CANDIDATURE</b>   |   |  |
| 11. J'ai déposé mon dossier dans les temps. Et ensuite ?   | La scolarité indiquera dans E-candidat la bonne réception du dossier. Puis patientez, la décision concernant votre demande sera saisie sur e-candidat dès que possible.   | Vous recevrez un mail automatique de E-candidat vous confirmant l'arrivée de votre dossier   |
| 12. J'ai déposé mon dossier il y a plusieurs jours, et je n'ai toujours pas reçu de mail de confirmation de traitement via E-candidat. Pourquoi ?              | La scolarité gère plusieurs centaines de dossiers. Soyez patients... Les relances par mail ou téléphone ne font que nous retarder.  | L'absence de confirmation 3 semaines après votre envoi doit cependant vous inquiéter ( <b>sauf fermeture estivale du 20/7 au 26/8. Les dossiers déposés pendant cette période seront étudiés début septembre</b> ). Dans ce cas, contactez-nous : <a href="mailto:scolarite-ufrsvte@u-bourgogne.fr">scolarite-ufrsvte@u-bourgogne.fr</a> |
| 13. Quand aurai-je une réponse ?   | Plusieurs jurys se tiendront de fin avril à début septembre. Les résultats seront communiqués aux candidats via E-candidat. Soyez patients...   | <b>Une réponse vous sera envoyée par mail au plus tard début septembre 2019 en fonction de la date d'envoi de votre dossier.</b>   |

|  |  |   |
|--|--|---|
|  |  | Plusieurs commissions auront lieu, par vagues.  |
| 14. Si je suis admissible, dois-je m'attendre à un entretien oral ?  | Non, le recrutement en L3 ST ne prévoit pas d'entretiens. L'avis d'admission est toujours prononcé sous réserve d'obtenir l'année en cours (souvent : la L2 ou le BTS ou DUT)  | <b>S'il manque des informations, le responsable de filière vous contactera.</b>   |
| 15. J'ai une question concernant mon dossier. Puis-je téléphoner ?   | <b>NON. La scolarité ne répond à aucune question au téléphone</b> (saturé à cette période, les appels retardent la gestion des dossiers).  | Conservez ces consignes, la plupart des réponses y figurent. En cas de problème spécifique, vous pouvez envoyer un mail : <a href="mailto:scolarite-ufrsvte@u-bourgogne.fr">scolarite-ufrsvte@u-bourgogne.fr</a>  |
| 16. Je viens de recevoir mon dernier relevé de notes de l'année en cours, et mon attestation de réussite. J'attends la rentrée pour les apporter ? | NON. Dès que vous êtes en possession de votre <b>dernier relevé de notes</b> (le plus souvent : S4 de la licence 2 en cours), vous devez en télécharger une copie sur votre dossier e-candidat. Toutefois <b>UNE ATTESTATION DE RÉUSSITE (1)</b> AU DEUG/BTS/DUT éditée par votre établissement (même pour les étudiants de l'uB) peut être déposée, envoyée par la poste ou apportée le jour de l'obtention de la carte étudiant. | <b>Aucune pièce prévue dans e-candidat ne sera acceptée par mail ou en dépôt au secrétariat. Toutes les pièces doivent être téléchargées sur e-candidat (sauf attestation de réussite).</b>   |
| 17. J'ai été admis(e) dans la filière, que dois-je faire ?   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Si vous avez reçu un mail vous informant de votre admission en L3 ST, vous devez impérativement <b>CONFIRMER VOTRE SOUHAIT DANS E-CANDIDAT AVANT LE 09/09/2019.</b></li> <li>- Si vous êtes extérieur à l'uB, vous devez demander à votre université actuelle <b>un transfert de votre dossier</b> administratif vers l'uB</li> </ul>   | <b>Au-delà du 09 septembre 2019, les étudiants qui n'auront pas confirmé seront démissionnés d'office</b> et leur place attribuée à un autre étudiant.<br><br>Transferts : voir ici <a href="http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/scolarite/transferts.html">http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/scolarite/transferts.html</a> |
| 18. J'ai été admis dans une autre formation, que dois-je faire ?   | Retournez sur E-candidat pour saisir un désistement. Si vous n'y avez plus accès, informez le secrétariat de votre renonciation.   | <b>Connectez-vous sur E-candidat ou envoyez un mail à :</b> <a href="mailto:scolarite-ufrsvte@u-bourgogne.fr">scolarite-ufrsvte@u-bourgogne.fr</a>  |
| 19. Comment finaliser mon inscription administrative définitive ?  | Avec l'avis d'admission, vous recevrez dans le mail des consignes pour vous connecter à l'application d'inscription web. Si vous êtes déjà étudiant de l'uB,   | <b>Munissez-vous d'une carte bleue pour payer votre inscription en ligne.</b>   |

|  |   |  |
|--|---|--|
|  | <p>la réinscription se fera depuis votre ENT.</p> <p>Dans les deux cas, Le serveur d'inscription ouvrira le 08/07/2019 2019 à 14 h et jusqu'au 21/07/2019 inclus. Il rouvrira ensuite du 26/08 à 14 h au 22/09/2019 pour les nouveaux arrivants à l'uB.</p>   |  |
| 20. J'ai été refusé(e) dans la filière, est-il possible de récupérer les pièces de mon dossier ? | <p>OUI. Vous avez jusqu'au 31/12/2019 pour nous envoyer une enveloppe A4 libellée à votre nom et adresse, et affranchie à 3,44 € (pour la France métropolitaine) accompagnée d'une demande de renvoi de vos pièces justificatives fournies (relevés de notes, copies de pièces d'identité, etc). Au-delà de cette date, les dossiers refusés sont détruits.</p> | <p>Pour les autres destinations que la France métropolitaine, nous consulter pour connaître l'affranchissement à prévoir sur l'enveloppe.</p>  |
| 21. Quand aura lieu la rentrée ?   | <p>La rentrée de la L3 ST aura lieu le <b>04 septembre</b> 2019 (date, heure et lieu à reconfirmer sur le site de l'UFR). LA PRÉSENCE DE TOUS LES ÉTUDIANTS EST OBLIGATOIRE CE JOUR-LÀ.</p>   | <p>Les emplois du temps seront accessibles sur l'Espace Numérique de Travail (ENT) de chaque étudiant <u>une fois son inscription administrative payée</u>. Aucun autre affichage d'emploi du temps n'aura lieu.</p> |

Informations sur la vie étudiante et la scolarité :

<http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/documents-a-telecharger.html>

Rubrique « infos pratiques »

<http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/images/stories/pdf/Doc-telechargeables/livret-accueil.pdf>

Lien vers la fiche filière de la L3 ST :

<http://www.u-bourgogne.fr/images/stories/odf/licence/ff-sciences-terre-l3.pdf>

(1) Il est rappelé dans la circulaire n° 2006-202 du 8/12/2006 que la délivrance d'une attestation de réussite au diplôme doit être fournie trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats aux étudiants qui en font la demande. **Cette attestation sera exigée par nos services pour toute inscription.** Source :

<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/47/MENS0603037C.htm>

<http://www.education.gouv.fr/botexte/bo000309/MENS0000500C.htm>

Vous pouvez **EXIGER** cette attestation auprès de votre université, même s'il vous faut pour cela faire un recours auprès de la présidence. Contrairement à ce qui est parfois affirmé dans les scolarités, les DEUG (Diplôme d'Études Universitaires Générales, délivré en fin de L2), et la maîtrise (master 1) n'ont **pas disparu**. Ces diplômes intermédiaires existent toujours légalement et l'attestation de réussite à ces deux diplômes NE PEUT PAS VOUS ÊTRE REFUSÉE au prétexte que l'université où vous l'avez obtenue n'a pas l'« habitude » de les éditer.